

Mesdames, Messieurs,

Cette réunion a pour objet de délimiter les orientations stratégiques de la lettre de cadrage en vue de l'ouverture des négociations conventionnelles avec les représentants des infirmiers et infirmières libéraux. Ces discussions s'inscrivent dans un contexte d'évolution des besoins de santé, de transformation du système de soins et de reconnaissance des compétences infirmières.

Il est fondamental de rappeler que la lettre-clé AMI, base de valorisation des actes infirmiers techniques, est gelée depuis 2009. Ce blocage tarifaire, dans un contexte d'évolution constante des pratiques et de charge de travail croissante, constitue un point de tension légitime exprimé par la profession à de maintes reprises dans un contexte inflationniste. Le virage ambulatoire dans lequel se sont inscrits les IDEL n'a jamais été compensé par une fongibilité d'enveloppe ville /hôpital. Il est urgent d'y remédier. Nous soignons plus de 2,5 millions de patients par an, bien plus que les structures (HAD, SSIAD, centre de santé, etc.) qui ont, elles, bénéficié, d'augmentations de leur forfait.

Au-delà de la seule revalorisation tarifaire, l'enjeu est de repenser l'organisation des soins de ville en intégrant pleinement le rôle propre infirmier dans les parcours de soins, en reconnaissant les compétences infirmières et en modernisant le cadre conventionnel tout en apportant des réponses adaptées aux enjeux en matière de santé publique.

L'autonomisation du rôle propre est un levier pour :

- Améliorer la prise en charge des plaies et de la dépendance
- Éviter des hospitalisations
- Libérer du temps médical
- Améliorer l'accès aux soins sur le territoire

La consultation infirmière généraliste, structurée autour du rôle propre, du recours aux diagnostics infirmiers (267 selon la NANDA), et de l'analyse et du jugement clinique infirmier, doit être reconnue comme une prestation en autonomie. Elle permettra la reconnaissance du travail infirmier invisible mais essentiel dans le maintien à domicile. Elle permet l'identification précoce de situations à risque, la prévention des complications et évite des hospitalisations, tout en prévenant tout recours inutile au médecin traitant et de facto, aux médicaments dans une logique de coordination renforcée avec les médecins traitants.

Cette consultation contribuera à l'efficacité globale du système de santé par une meilleure évaluation des besoins et des problématiques des patients et notamment par le bilan médicamenteux qui réduira le gaspillage des médicaments, et des dispositifs médicaux (1,4 milliard d'économie selon l'opération « balance ton gaspi » menée par Convergence Infirmière).

Par conséquent, à l'instar des médecins, les IDEL attendent une enveloppe de 1,4 milliard d'euros sur 5 ans en guise de rattrapage du retard des 3 ans de négociations prévues en 2017 puis 2022 et qui n'ont jamais eu lieu.

Il s'agit également de poser les bases d'un élargissement structuré des compétences, de renforcer l'autonomie professionnelle dans le cadre

conventionnel et de garantir une juste rémunération des actes à forte valeur ajoutée clinique et organisationnelle.

De façon synthétique, Convergence Infirmière souhaite que la lettre de cadrage :

- Intègre la nécessité d'une revalorisation substantielle de la lettre-clé AMI
- Ouvre la discussion sur la reconnaissance de la consultation infirmière généraliste
- Définisse les conditions de structuration du rôle propre dans une logique de sécurité, d'efficacité et de coordination
- Garantisse l'accessibilité et l'équité territoriale des soins infirmiers de ville.

La lettre de cadrage devra ainsi poser les fondements d'une négociation ambitieuse, tournée vers l'avenir, permettant de consolider l'attractivité du métier, de valoriser les compétences et d'adapter notre cadre conventionnel aux réalités de terrain.

Convergence Infirmière restera ferme et déterminé. Notre syndicat est opposé au fléchage de crédits en direction d'actes très marginaux et souhaite une reconnaissance réelle des compétences et des actes existants.

Convergence Infirmière mettra tout en œuvre de son côté pour que ces négociations soient à la fois sérieuses, utiles, réalistes, transparentes et fondées sur les besoins réels du terrain.

Je souhaite que nos travaux se déroulent dans un esprit d'écoute, de responsabilité et de co-construction. Le dialogue avec la profession devra être constant. Les infirmières et les infirmiers libéraux nous regardent et attendent non pas des mesurette mais des mesures ambitieuses, non pas des réformes cosmétiques mais des transformations structurelles.



Cette négociation conventionnelle devra donc être à la hauteur de l'enjeu : reconnaître, accompagner et transformer.

Je vous remercie

Ghislaine SICRE
Présidente de Convergence Infirmière